



PRÉFET DE LA REGION GUADELOUPE

DIRECTION DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

**Avis sur le projet de Directive et Schéma Régionaux d'Aménagement
présenté par l'Office National des Forêt**

Le préfet de la région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe,
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,
Officier de l'ordre national du Mérite,
Chevalier de la Légion d'honneur

Par courrier du 18 avril 2015, le Directeur Régional de l'ONF a saisi le préfet pour une demande d'avis sur le projet de Directive et Schéma Régionaux d'Aménagement des forêts de Guadeloupe soumises au régime forestier.

En application de l'article D122-5 du code forestier, la Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestier (CRFPF) a été consultée le 11 juin 2015.

Dans le cadre de cette consultation, le Parc National de la Guadeloupe a émis certaines remarques et propositions de modifications qui sont consignées dans le compte-rendu de la CRFPF.

J'émet un **avis favorable** au titre de la politique forestière sur le projet de Directive et Schéma Régionaux d'Aménagement présenté par l'ONF sous réserve de tenir compte des observations du Parc.

Basse-Terre, le - 8 OCT. 2015


Jacques BILLANT